

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-sept mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVENEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Fortuné LE CALVÉ, le Maire.

Date de convocation : 10 mars 2014

PRÉSENTS : CORLAY J.M., LE LEVÉ Ph., LE GOFF Cl., LE LEUCH J.L., LE BLIMEAU D., GAUTIER Y., LE CORRE M.H., LE SAUSSE M., PONGERARD M. Fr., CORLAY I., LE BORGNE E., JUSTOM Ph., LE SERREC Ph., TIBULLE L., LE PADELLEC P., LE HUEC M.A., LEGROS Valérie, Christine LE BRAS.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Martine PARE a donné pouvoir à Jean-Michel CORLAY
Bruno LE BOSSER a donné pouvoir à Philippe LE SERREC
Christine BOULAIS a donné pouvoir à Marie-Hélène LE CORRE
Claude JAFFRE a donné pouvoir à Philippe LE LEVE

Nathalie LE LABOUSSE, absente

Isabelle CORLAY a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

• Budget commune :

- section de fonctionnement	* dépenses	1 832 665,52
	* recettes.....	2 530 617,86
	Excédent.....	697 952,34
- section d'investissement	* dépenses.....	2 020 984,00
	* recettes.....	1 505 694,86
	Déficit.....	515 289,14
Excédent global de clôture		182 663,20

• Budget assainissement :

- section d'exploitation	* dépenses.....	148 794,08
	* recettes.....	411 484,84
	Excédent	262 690,76
- section d'investissement	* dépenses.....	265 323,55
	* recettes.....	156 690,66
	Déficit	108 632,89
Excédent global de clôture		154 057,87

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve et vote les Comptes Administratifs 2013.

• Budget lotissement communal :

- section de fonctionnement	* dépenses	0
	* recettes.....	0
- section d'investissement	* dépenses.....	0
	* recettes.....	0

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 / BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que l'excédent de la section de fonctionnement est de : 697 952,34. Conformément à l'instruction comptable M 14, il propose d'affecter le résultat.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'affecter partiellement ce résultat pour la somme de : 515 289,14 à l'autofinancement complémentaire prévisionnel de la section d'investissement par son inscription en réserve à l'article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés du Budget Primitif 2013.

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 / BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que l'excédent de la section d'exploitation est de : 262 690,76. Conformément à l'instruction comptable M 14, il propose d'affecter le résultat.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'affecter partiellement ce résultat pour la somme de : 108 632,89 à l'autofinancement complémentaire prévisionnel de la section d'investissement par son inscription en réserve à l'article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés du Budget Primitif 2013.

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2013

L'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par Mme JEGAT, Trésorière à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2013

L'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par Mme JEGAT, Trésorière à Port-Louis, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2014

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le tarif redevance assainissement 2014 en appliquant une hausse de 2 %, soit : 1,67€/m3.

Monsieur le Maire souligne que cette réunion est la dernière du mandat qui a été très forte en émotion par le décès de Fortuné LE CALVE, Maire et ami. Ces circonstances douloureuses l'ont amené au poste de Maire pour poursuivre le sillon tracé par Fortuné depuis de nombreuses années. Monsieur le Maire conclut en remerciant tous les membres du conseil municipal pour le travail accompli et leur engagement dans la vie communale.

Fortuné LE CALVÉ	Martine PARÉ	Jean-Michel CORLAY
		A donné pouvoir à Martine PARÉ
Philippe LE LEVÉ	Claude LE GOFF	Jean-Luc LE LEUCH
	A donné pouvoir à Philippe LE SERREC	
Didier LE BLIMEAU	Yves GAUTIER	Monika PLAILLY
		Démission le 28 septembre 2009
Claude JAFFRÉ	Marie-Hélène LE CORRE	Christine BOULAIS
Michel LE SAUSSE	Marie-France PONGÉRARD	Isabelle CORLAY
	Absente excusée	
Etienne LE BORGNE	Bruno LE BOSSER	Philippe JUSTOM
Absent excusé	A donné pouvoir à Fortuné LE CALVÉ	
Philippe LE SERREC	Nathalie LE LABOUSSE	Lionel TIBULLE
Patrice LE PADELLEC	Marie-Aimée LE HUEC	